



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8403^e séance

Vendredi 16 novembre 2018, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ma Zhaoxu/M. Yao Shaojun	(Chine)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M ^{me} Cordova Soria
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Éthiopie	M ^{me} Guadey
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M ^{me} Mele Colifa
	Kazakhstan	M. Temenov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M ^{me} Gregoire Van Haaren
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Suède	M. Skoog

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; S. E. M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine; M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

M. Chergui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Addis-Abeba.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de faire un exposé au Conseil de sécurité sur la visite conjointe de haut niveau Union africaine-ONU, que nous avons effectuée au Soudan du Sud du 7 au 9 octobre. Il s'agit de la première visite conjointe à laquelle ONU-Femmes a également participé et elle avait pour objectif de renforcer le partenariat entre nos deux institutions en vue de l'instauration d'une paix et d'une sécurité sans exclusive et tenant compte de la problématique femmes-hommes au Soudan du Sud. L'Union africaine était représentée par le Commissaire à la paix et à la sécurité, mon ami et collègue l'Ambassadeur Smaïl Chergui. Nous étions également en compagnie de l'ancienne Vice-Présidente de l'Ouganda, membre du Groupe des sages et Coprésidente du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation, ou FemWise-Africa, le docteur Specioza Kazibwe, et de la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, ma collègue Phumzile Mlambo-Ngcuka. Je représentais le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Comme le Conseil le sait, l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud a été signé récemment, le 12 septembre. S'il est vrai que cet accord revêt une importance capitale pour le processus de paix, le scepticisme quant au fait qu'il pourrait conduire finalement à une paix pérenne demeure une source de préoccupation. Notre objectif était d'exprimer notre appui à l'Accord de paix revitalisé et d'encourager sa mise en œuvre intégrale et dans les délais, tout en insistant sur l'importance de la représentation et d'une participation véritable des femmes au processus de paix et sur la nécessité pour le Gouvernement de créer un environnement protecteur pour les civils, notamment les femmes et les filles.

Je voudrais saluer à nouveau les efforts de médiation déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui a bénéficié de l'appui de l'Union africaine et de partenaires internationaux et qui a joué un rôle clef en vue de la conclusion de l'Accord revitalisé. Cet accord est une feuille de route pour un règlement politique inclusif du conflit, mais sa signature n'est que la première étape d'un processus qui sera confronté à de nombreux défis. La période de prétransition est critique et exigera des dirigeants sud-soudanais qu'ils assument leurs responsabilités et créent un climat propice à l'application intégrale de l'Accord. Pour parvenir à une paix durable et sans exclusive, il faudra tout particulièrement veiller au respect des dispositions relatives aux femmes, notamment en garantissant leur représentation de 35 % dans l'exécutif, au sein du Conseil des ministres et des institutions de prétransition.

Les consultations que nous avons menées dans le pays ont été révélatrices à cet égard. Les femmes avec lesquelles nous nous sommes entretenus à Bentiu – dans ville même et sur le site de protection des civils – ont indiqué que même si elles avaient de l'espoir, elles n'avaient que très peu confiance dans ce processus. Elles ont indiqué que leurs familles étaient toujours victimes de la violence, en dépit de cet accord. Elles ont souligné que cette guerre n'était pas leur guerre. Elles nous ont demandé, ainsi qu'à leurs dirigeants, de ne pas les oublier, de créer un environnement protecteur et d'associer les femmes, en tant qu'acteurs clefs, aux efforts visant à la pleine mise en œuvre de l'Accord. Les représentantes de la société civile et les femmes siégeant au sein du Gouvernement de Djouba ont exprimé des sentiments similaires et ont souligné la nécessité de respecter la cessation des hostilités et de donner la priorité à la participation des femmes aux activités de

suivi de l'application des quotas. Elles ont également demandé à l'Union africaine et à l'ONU de tout mettre en œuvre pour encourager leurs dirigeants à appliquer l'Accord. Il est impératif que les femmes soient représentées au sein du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, du Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité et des mécanismes de justice transitionnelle et de réconciliation, comme le prévoit l'Accord. Au niveau local, il serait également important de mettre en place des mécanismes permettant aux femmes de faire entendre leur voix.

S'agissant de l'évolution de la situation au Soudan du Sud, les progrès sont lents, mais les parties prennent déjà des mesures en vue de la mise en œuvre de l'Accord. Depuis notre visite du 15 octobre, le Corps législatif national provisoire a ratifié l'Accord revitalisé, ouvrant la voie à son incorporation dans la Constitution de transition. Le 21 octobre, le Comité national de prétransition a tenu sa première réunion pour lancer les efforts de coordination pendant la période de prétransition. La participation de M. Riek Machar et d'autres dirigeants de l'opposition à la célébration de la paix le 31 octobre à Djouba, les excuses présentées par le Président Kiir au peuple sud-soudanais pour les souffrances immenses que le conflit a causées et la libération des prisonniers politiques – dont deux opposants politiques très en vue – sont autant de gestes positifs en faveur du renforcement de la confiance et de la réconciliation.

Dans le cadre de la célébration de la paix, le Président Kiir et Riek Machar ont eu des entretiens face-à-face, ce qui est en soi un événement susceptible de renforcer la confiance. Cette rencontre a également ouvert la voie à la tenue de réunions à Djouba du Comité national de prétransition et du Comité national chargé des amendements constitutionnels, qui a été reconstitué. À cette fin, le 5 novembre, le Comité national chargé des amendements constitutionnels a rédigé un projet de loi portant amendement de la Constitution, incorporant l'accord dans la Constitution de transition du Soudan du Sud de 2011. En outre, le Comité national de prétransition a tenu sa deuxième réunion le 7 novembre.

Ces dernières semaines, nous avons également pris note des mesures de confiance au niveau local prises par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple – auparavant connues sous le nom d'Armée populaire de libération du Soudan – et l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (APLS dans

l'opposition), ce qui indique que des efforts sont faits pour ouvrir des voies de dialogue. La première de ces mesures est une réunion entre les deux parties, tenue en octobre à Pagak, dans le Haut-Nil, au cours de laquelle les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition ont tenu des négociations sur la libre circulation dans la ville. Au cours des deux dernières semaines, il a été fait état de discussions similaires dans de nombreuses localités de l'État de l'Unité, du Jongleï, de Bahr el-Ghazal, de l'État de l'Équatoria-Oriental et de l'État de l'Équatoria-Central. Nous espérons que ces premiers signes de bonne volonté témoignent d'un engagement plus ferme à l'égard du processus actuel que celui qui a été observé en 2015.

En dépit de ces faits nouveaux, je me dois de continuer à souligner qu'il ne saurait y avoir de paix viable ou durable si les parties ne respectent pas un cessez-le-feu permanent, ne font pas taire les armes, ne désengagent pas les forces et ne garantissent pas la participation des femmes en tant qu'acteurs clefs. Même s'ils ont été considérablement réduits, des informations continuent de faire état de combats entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les forces d'opposition, ainsi qu'entre l'APLS dans l'opposition et diverses factions dissidentes des groupes d'opposition de l'État d'Équatoria-Central. Des affrontements sporadiques ont également opposé les Forces sud-soudanaises de défense du peuple à l'APLS dans l'opposition dans différentes régions du sud de l'État de l'Unité, et des embuscades et des attaques routières entre les deux groupes se sont poursuivies dans la région de Bagari dans le Bahr el-Ghazal occidental.

Ces incidents, ainsi que les violences intercommunautaires persistantes dans certaines régions du Jongleï et de l'État des Lacs, continuent de faire des ravages parmi les civils et d'exacerber la situation en ce qui concerne les déplacements et les besoins humanitaires. En outre, les informations faisant état de recrutement, y compris d'enfants, par les parties dans plusieurs régions du pays nous inspirent des doutes quant à l'application effective et intégrale de l'Accord par les parties. Les autorités nationales et les parties devront faire la preuve de leur volonté réelle de prendre des décisions difficiles et de faire des compromis en vue de la mise en œuvre effective de l'Accord. À cet égard, je ne saurais trop insister sur le rôle crucial du Conseil de sécurité, de l'Union africaine, de l'IGAD et de la région pour continuer à demander des comptes aux parties et veiller à ce qu'elles honorent les obligations que leur impose l'Accord. Il est clair que la solution au

conflit au Soudan du Sud ne peut être que politique et non militaire.

L'ONU est prête à continuer d'apporter son appui au Soudan du Sud en tant que partenaire pour la paix. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) continuera d'apporter son appui, en s'acquittant de tâches qui lui ont été confiées dans le cadre de son mandat. En ce qui concerne toute évolution possible du mandat de la MINUSS, y compris pour ce qui est de la Force de protection régionale, ce sera au Conseil de sécurité de décider en fin de compte. Toutefois, il faudra respecter les principes suivants : premièrement, la protection des civils devra continuer d'être une priorité dans les tâches confiées à la MINUSS; deuxièmement, il faudra maintenir sur place une force de maintien de la paix unique dotée d'une structure unifiée de commandement et de contrôle; et, troisièmement, toute augmentation des effectifs devra être effectuée conformément aux principes du maintien de la paix et aux normes que les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police sont tenus de respecter.

Nous avons encouragé les parties et l'IGAD à coopérer avec nous et les membres du Conseil de sécurité sur ces questions. Dans cet esprit, durant la réunion des chefs d'état-major des armées/des forces de défense de l'IGAD qui s'est tenue le 22 octobre à Khartoum, ceux-ci ont décidé de créer une équipe d'évaluation pour examiner l'ajout possible de contingents de pays de la région à la Force de protection régionale. Nous croyons comprendre que l'équipe d'évaluation a conclu sa visite d'une semaine au Soudan du Sud le 10 novembre.

La consolidation de cette paix durement acquise constituera notre défi principal au cours des semaines et des mois à venir, et le manque de temps sera notre pire ennemi. Nous ne connaissons que trop les conséquences que pourrait avoir un report des échéances de mise en œuvre ou de la redistribution des dividendes de la paix au peuple sud-soudanais, qui souffre depuis beaucoup trop longtemps.

Durant notre visite, nous avons conseillé aux autorités de démontrer concrètement, sans retard, leur volonté de collaborer avec toutes les parties prenantes pour élaborer un plan d'action détaillé afin de mettre en œuvre les divers aspects de l'accord, notamment en ce qui concerne la sécurité. Si un tel engagement est démontré, cela encouragerait les partenaires internationaux à jouer leur rôle. À cet égard, nous nous tenons prêts à dialoguer avec l'Union africaine, l'IGAD et nos partenaires sous-régionaux, notamment le Réseau

des femmes d'influence en Afrique, dirigé par l'Union africaine, et FemWise-Africa, pour continuer d'appuyer l'instauration d'une paix inclusive et durable au Soudan du Sud.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Chergui.

M. Chergui (*parle en anglais*) : Je tiens, moi aussi, Monsieur le Président, à vous remercier de me donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur la visite conjointe de haut niveau de l'Union africaine et de l'ONU au Soudan du Sud, qui s'est déroulée du 7 au 9 octobre. Comme l'a indiqué mon collègue et ami Jean-Pierre Lacroix, c'est la première visite conjointe à laquelle ont également participé ONU-Femmes, le Groupe des Sages de l'Union africaine et FemWise-Africa. Effectivement, cette mission a souligné notre détermination à renforcer notre partenariat institutionnel en vue d'instaurer une paix équitable au Soudan du Sud.

J'informe le Conseil que notre mission conjointe a présenté un exposé similaire au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) à sa 800^e séance, qui s'est tenue ici, à Addis-Abeba, le 10 octobre. Le Conseil de paix et de sécurité a félicité le Président Salva Kiir Mayardit et les autres parties sud-soudanaises de la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, le 12 septembre. Il a également reconnu que cet accord demeure la seule option viable en vue de régler les problèmes politiques, sociaux, économiques et de sécurité auxquels est actuellement confronté le Soudan du Sud et de garantir une paix durable.

Comme le sait le Conseil, l'Union africaine et l'ONU ont signé l'Accord revitalisé en qualité de garantes, ce qui est en soi porteur de responsabilités importantes. Il était donc logique d'entreprendre cette visite suffisamment tôt pour exprimer leur appui à l'Accord de paix revitalisé tout en encourageant les parties à l'appliquer scrupuleusement. La Commission de l'Union africaine estime que l'Accord offre aux Sud-Soudanais une occasion exceptionnelle d'instaurer une paix inclusive, durable et juste.

Cependant, comme l'a mentionné mon collègue, l'UA et l'ONU sont tout à fait conscientes du scepticisme que suscite la capacité des parties à honorer leurs engagements. En conséquence, certains partenaires internationaux n'ont pas encore apposé leur signature

en tant que garants. Cependant, au même titre que l'Union africaine et l'ONU, nous estimions qu'il était de notre devoir de collaborer avec le Gouvernement sud-soudanais, au plus haut niveau possible, et de souligner l'importance de la pleine mise en œuvre de l'Accord et de la représentation des femmes dans le processus de paix.

Je souhaite à présent saluer les efforts que déploie l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), en particulier sous l'impulsion du Soudan, de l'Ouganda et de l'Éthiopie, afin d'appliquer l'Accord de paix. L'Union africaine partage l'opinion selon laquelle la responsabilité de la pleine mise en œuvre de l'Accord incombe aux parties sud-soudanaises. C'est pourquoi l'Union africaine voudrait faire comprendre aux parties que nos deux organisations peuvent mobiliser efficacement l'appui international pour le processus en cours si les Sud-Soudanais se montrent à la hauteur de leurs engagements. J'ai été très clair à ce sujet ce matin durant la 66^e réunion du Conseil des Ministres de l'IGAD qui s'est tenue ici à Addis-Abeba.

À cet égard, notre mission conjointe a souligné la nécessité absolue que le Gouvernement crée un environnement propice au retour des groupes d'opposition durant la période de prétransition. Ainsi, nous notons et saluons la décision de l'Assemblée nationale de ratifier l'Accord revitalisé le 15 octobre, ce qui permettra à celui-ci d'être incorporé à la Constitution de la transition. Nous attendons avec impatience l'achèvement des travaux du Comité national de prétransition, qui visent notamment à faciliter la création de conditions propices à un processus de mise en œuvre sans exclusive.

Le rapprochement des signataires de l'Accord, notamment M. Riek Machar, durant les célébrations de paix organisées le 31 octobre à Djouba, laisse espérer que la mise en œuvre est en bonne voie. À cet égard, nous félicitons les dirigeants des déclarations conciliatoires et de nature à promouvoir la confiance qu'ils ont prononcées durant ces célébrations. Durant notre visite, la situation des prisonniers politiques et des prisonniers de guerre était un motif de préoccupation. Comme l'a souligné mon ami Jean-Pierre Lacroix, leur libération est un témoignage supplémentaire du fait que les parties tiennent sérieusement à mettre en œuvre l'Accord en vigueur.

En attendant, j'informe le Conseil que le 14 novembre, le Comité *ad hoc* de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan du Sud a rencontré le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, pour échanger des vues

sur la meilleure façon d'appuyer le processus de paix. Comme se le rappellera le Conseil, le Comité *ad hoc* est composé de l'Afrique du Sud en qualité de Président, de l'Algérie, du Nigéria, du Rwanda et du Tchad. L'opinion consensuelle exprimée a été que le Comité *ad hoc* devrait signer l'Accord revitalisé en tant que garant, ce qu'il n'avait toujours pas fait le 12 septembre. Il a également été décidé qu'une réunion serait convoquée entre le Comité *ad hoc* et l'Envoyé spécial de l'IGAD le 19 novembre afin de procéder à un échange de vues sur les mesures que doivent prendre les États membres et la Commission de l'UA.

Le Comité *ad hoc* profitera de ces échanges pour se faire une idée plus précise de l'état d'avancement de la mise en œuvre, en amont de sa visite prévue au Soudan du Sud, qui doit avoir lieu prochainement.

L'Équipe spéciale interdépartementale de l'Union africaine sur la reconstruction et le développement après un conflit a entrepris une mission au Soudan du Sud, du 7 au 9 novembre. L'objectif était de vérifier les besoins actuels et futurs de l'Union africaine afin de renforcer sa capacité à accompagner le peuple sud-soudanais dans son cheminement vers une paix durable. L'Équipe est parvenue à des conclusions similaires à celles de notre mission conjointe et a souligné la nécessité d'appuyer l'Accord revitalisé. Cette visite permettra d'exprimer l'appui continental au processus de paix et de souligner le fait qu'il ne peut y avoir de paix durable à moins que les parties adhèrent à un cessez-le-feu permanent et garantissent un processus sans exclusive. En effet, les acteurs qui sont appelés à appuyer le processus de paix, notamment l'UA et l'ONU, ne peuvent fournir une assistance efficace au peuple sud-soudanais que dans un climat pacifique. J'informe donc le Conseil que l'UA a été sollicitée à la fois par la Commission frontalière indépendante et le Comité technique des frontières. Dans ce contexte, les affrontements en cours sont une source de préoccupation pour nos États membres.

À cet égard, nous notons également avec préoccupation que le Front de salut national n'a pas encore signé l'Accord et qu'il continue de le désapprouver. Aucun effort ne doit être ménagé pour prendre en compte les préoccupations du Front et veiller à ce qu'il rejoigne le processus de paix, en particulier de la part des pays qui ont de l'influence sur ce mouvement.

Avant de conclure, je tiens à féliciter la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud de l'excellent travail qu'elle accomplit en protégeant les civils dans des circonstances très difficiles. La Mission doit être

appuyée par tous les moyens possibles pour pouvoir s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées. Je tiens également à féliciter la Commission mixte de suivi et d'évaluation et le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, et l'UA s'engage à continuer d'appuyer ces deux institutions. Nous les appelons à présenter à l'IGAD, à l'UA et à l'ONU des rapports réguliers et des propositions sur la manière d'appuyer efficacement l'Accord, et nos conseils doivent se tenir prêts à agir en conséquence.

Je conviens tout à fait que l'Accord donne au peuple sud-soudanais une occasion sans précédent d'instaurer une paix durable. Le succès du processus de mise en œuvre exigera une coordination et une coopération considérables entre nos organisations et l'IGAD. Il ne fait aucun doute que des obstacles se dresseront sur notre chemin. En conséquence, nous devons tous être prêts à les surmonter rapidement et de manière coordonnée. Ces approches coordonnées nous aideraient à insister de façon convaincante sur un processus de mise en œuvre inclusif, qui garantirait que les intérêts de toutes les communautés seront satisfaits, si l'Accord ne les prend pas déjà en compte.

Dernier point, mais non des moindres, la dimension sexospécifique de la visite conjointe a montré que, malheureusement, la violence à l'égard des femmes n'a pas cessé, et que nous devons accorder une attention accrue à cette question critique et déployer davantage d'efforts pour la régler. Une fois encore, je voudrais dire que tôt ou tard, justice sera rendue.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Chergui de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Mlambo-Ngcuka.

M^{me} Mlambo-Ngcuka (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui sur notre mission conjointe de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies au Soudan du Sud, qui a été la première mission du genre menée par ONU-Femmes et le Département des opérations de maintien de la paix, entreprise conjointement avec l'Union africaine, représentée par M. Chergui et M^{me} Specioza Kazibwe, du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation. Cela est de bon augure pour ce qui est du renforcement du lien entre développement, paix et sécurité et action humanitaire. Cette mission a

également été appréciée lors de notre réunion avec le Gouvernement sud-soudanais.

Notre collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix représente une évolution majeure, étant donné le rôle qu'il joue dans les missions en tant qu'artisan de la paix, soldat de la paix et protecteur des civils, dont un nombre considérable sont des femmes. Les femmes elles-mêmes sont des défenseuses de la paix, ainsi qu'un facteur dans lequel il est essentiel d'investir pour assurer la durabilité de tous les efforts de paix. Je m'associe à mes collègues pour féliciter le Soudan du Sud de la signature de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, et je salue ses dispositions importantes qui concernent les femmes, en particulier le quota de 35 % de femmes dans la composition du pouvoir exécutif du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé en République du Soudan du Sud. Les femmes se sont sincèrement félicitées de l'Accord et ont appelé à la cessation immédiate des hostilités. Elles ont appelé tous les dirigeants des factions belligérantes et des parties armées à communiquer avec leurs partisans et à les informer de la signature de l'Accord de paix, car les combats n'avaient pas complètement cessé. Elles ont également dit que ce même message devait être transmis aux milices et aux forces non organisées. Elles ont hâte de progresser et de faire avancer la réconciliation, même si, entre elles, en tant que femmes, elles n'avaient pas de différends ou d'hostilités à régler.

Ce qu'elles avaient en commun, comme elles l'ont dit, c'est qu'elles se sont toutes retrouvées prises dans une guerre des hommes, qui les a toutes rendues victimes d'agression sexuelle, qui a tué leurs familles et qui a détruit leurs moyens de subsistance. Elles n'avaient pas accès aux dirigeants de leur pays, qui, selon elles, étaient responsables de la crise. Elles nous demandent, en tant qu'ONU et qu'Union africaine, de les aider à nouer des contacts avec les dirigeants et de faire en sorte que ces derniers rendent des comptes. Elles pensent que l'application du quota de 35 % de mesures préférentielles est essentielle à tous les niveaux et au sein de tous les pouvoirs du Gouvernement, et pas seulement au niveau de l'exécutif national. Les femmes veulent en outre s'assurer d'être associées au processus de révision constitutionnelle afin que leurs besoins et leurs préoccupations soient pris en compte dès le départ. Elles ont demandé à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et à l'Union africaine d'assurer un suivi continu de l'inclusion et de l'efficacité de l'Accord, et de faire en sorte que le processus

de suivi commence maintenant avec les structures de prétransition.

Nous avons passé en revue les événements survenus au Soudan du Sud depuis le début de notre mission. Nous sommes préoccupés par le fait que, malgré les garanties, les parties n'ont toujours pas honoré leur engagement en faveur d'une participation significative des femmes à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. En particulier, le respect du principe instaurant un quota de 35 % de mesures préférentielles ne s'est pas encore imposé. Parmi les nouveaux organismes, le Comité national de prétransition compte désormais 10 membres, dont une femme, soit un total de 10 %. Le Comité national de modification de la Constitution compte 15 membres, dont deux femmes. Il n'y a pas de femmes au sein de la Commission indépendante des frontières, du Comité technique pour la démarcation des frontières ou du Comité mixte de sécurité de prétransition. Le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité devrait également compter 31 % de femmes. Aucune de ces institutions récemment constituées n'atteint le quota de 35 %. Il importe de ne pas négliger ces statistiques et de prendre les mesures correctives qui s'imposent.

C'est ici que les membres du Conseil de sécurité interviennent. Ils peuvent être d'une certaine aide. Ils peuvent encourager les parties à inclure les femmes dès que possible avant qu'il ne soit trop tard. J'exhorte mes collègues de l'IGAD et de l'Union africaine à faire en sorte que l'Accord de paix soit également mis en œuvre d'une façon qui honore les engagements qui ont été pris.

Par ailleurs, les femmes ont demandé instamment à être associées aux réformes du secteur de la sécurité et des institutions chargées de la sécurité afin que ces institutions puissent remplir correctement leur rôle de protection de l'ensemble de la population sud-soudanaise, y compris les femmes et les filles. Elles ont insisté sur l'importance de donner aux femmes un accès aux postes de direction et de leur permettre de jouer un rôle de premier plan pour veiller à ce que les institutions chargées de la sécurité soient reconstituées d'une manière qui tienne compte de la problématique femmes-hommes et qui mette l'accent sur la protection des civils contre la violence sexiste, notamment sur la protection de tous les citoyens – les hommes comme les femmes. L'intégration des femmes est également essentielle pour réorganiser les forces de sécurité, et doit se faire avec le recrutement de femmes à un niveau minimum de 35 % dans les corps commissionnés et non commissionnés afin de changer le

visage des forces de sécurité, réduire les représentations négatives de la masculinité, donner la priorité à l'égalité des sexes au sein du programme de désarmement et de démobilisation, notamment dans l'organisation des cantonnements, et renforcer l'application du principe de responsabilité aux cas de violence sexuelle liée aux conflits. Les femmes sud-soudanaises sont prêtes à participer de manière significative à l'instauration de la paix dans leur pays. Elles veulent que les femmes de la diaspora jouent elles aussi un rôle au Soudan du Sud.

Les femmes voient notre séance d'aujourd'hui comme une occasion de s'assurer que les membres du Conseil soient conscients qu'elles apprécient à sa juste valeur l'Accord revitalisé, et qu'elles sont déterminées à prendre en main leur destin, tout en prêtant attention aux menaces qui pèsent sur la mise en œuvre intégrale de l'Accord. Elles veulent que leur grand intérêt à participer soit également perçu comme une volonté de jouer un rôle constructif dans le succès de l'Accord de paix. Les femmes craignent l'exclusion systématique et doivent avoir l'assurance qu'elles obtiendront réparation pour ce qu'elles ont subi et ce qu'elles ont perdu, notamment après avoir survécu à la violence sexuelle. Elles ont souligné qu'il est essentiel que le mécanisme de justice transitionnelle dissuade et punisse la violence sexuelle et sexiste, et ont appelé à la mise en place de mécanismes d'attribution des responsabilités pour la justice transitionnelle, notamment le Tribunal mixte pour le Soudan du Sud. Elles ont également appelé à la participation des organisations de la société civile aux processus de mise en œuvre et de suivi, ce qui permettra aux femmes de jouer un rôle de premier plan, d'avoir voix au chapitre et d'apporter une contribution à ces processus. Il est encourageant que les femmes apprécient cet accord particulier, et qu'elles le voient comme une véritable occasion de régler l'un des conflits les plus dévastateurs du monde actuel, et ce, à travers le prisme de l'égalité des sexes.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et le Département des opérations de maintien de la paix des efforts qu'ils déploient pour promouvoir la participation et la protection des femmes dans des circonstances très difficiles, ainsi que de leur capacité de collaborer et de coopérer avec le Gouvernement sud-soudanais. Les femmes que nous avons rencontrées étaient très reconnaissantes de l'existence de la mission de maintien de la paix et s'en remettaient en toute confiance à la MINUSS. Nous avons également discuté de questions qui touchent les femmes soldats de la paix

et de la façon dont l'ONU peut attirer davantage de femmes soldats de la paix.

Il s'agit d'un accord de paix louable, et nous sommes prêts à l'appuyer de toutes les façons possibles afin d'assurer le succès de sa mise en œuvre. J'invite le Conseil de sécurité à se joindre à nous, de concert avec l'équipe qui s'est rendue au Soudan du Sud, pour insister afin que les parties mettent tout en œuvre pour veiller à ce que les engagements très importants qui ont été pris soient respectés et concrétisés.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M^{me} Mlambo-Ngcuka de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, le Commissaire Chergui et la Directrice exécutive, M^{me} Mlambo-Ngcuka, de nous avoir fait part de leurs impressions après leur visite au Soudan du Sud en octobre et de leurs points de vue sur l'évolution récente de la situation dans ce pays.

Les États-Unis se félicitent de la poursuite de la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur le Soudan du Sud, et en particulier de l'accent mis sur le rôle des femmes dans le processus de paix en cours. Nous avons régulièrement constaté la marginalisation des femmes au Soudan du Sud dans les processus de paix précédents. Il est temps que les voix des femmes soient entendues et pour que leurs contributions soient véritablement prises en compte. S'agissant des évolutions récentes au Soudan du Sud, les États-Unis, la communauté internationale et, surtout, la population sud-soudanaise commencent à entendre des discours encourageants de la part des dirigeants sud-soudanais sur certaines questions.

Nous avons entendu parler d'une ère nouvelle de paix et de prospérité, d'une reconnaissance de responsabilité pour des actions qui ont déclenché une violence épouvantable et d'une promesse de pardon toutes parties confondues. Nous avons entendu les dirigeants s'engager en faveur de la réconciliation et de l'apaisement et promettre d'inclure toutes les parties dans le processus politique, en particulier la société civile et les femmes. Nous avons aussi constaté des progrès sur les résultats attendus de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Le Comité national de prétransition est maintenant établi. Des ateliers ont été tenus sur le cessez-le-feu permanent et

les dispositions transitoires de sécurité, et d'autres ont été annoncés. Certains détenus politiques et prisonniers de guerre ont été libérés.

Tout en prenant acte de ces mesures initiales, nous ne pouvons pas ignorer les éléments manifestes émanant du terrain qui vont à l'encontre des nobles discours des dirigeants sud-soudanais. Le conflit violent se poursuit dans différentes parties du pays et le Gouvernement et les groupes d'opposition continuent de perpétrer des atrocités contre les civils. Les individus ou entités qui mènent ces attaques contre des civils ou qui prennent toute autre mesure prolongeant ou étendant le conflit doivent faire l'objet de sanctions ciblées. De nombreux détenus politiques restent en captivité, sans perspective de procès juste ou équitable et sans espoir de libération, y compris Peter Biar Ajak, qui a été arbitrairement arrêté à l'aéroport de Djouba fin juillet. Nous restons également vivement préoccupés que les journalistes et les organisations de la société civile continuent d'être visés par des actes d'intimidation et la censure. Les agents humanitaires continuent d'être empêchés, aussi bien physiquement que bureaucratiquement, d'acheminer une aide salvatrice, au moyen d'impôts et de frais, d'expulsions, de détentions et même d'atteintes physiques.

La paix au Soudan du Sud n'est possible que si les dirigeants politiques de ce pays font suivre leurs discours d'actes concrets et prennent les engagements qui s'imposent pour honorer les accords qu'ils ont eux-mêmes passés. Un élément clef de la mise en œuvre de l'accord de paix, c'est l'instauration de la sécurité à Djouba et la mise en place de conditions permettant d'établir le nouveau gouvernement. Les dispositions en matière de sécurité doivent être élaborées de façon transparente et en coordination avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud. Nous félicitons les acteurs régionaux, en particulier le Soudan et l'Ouganda, de leur leadership et de leur volonté d'appuyer la paix au Soudan du Sud. Nous comptons sur eux pour respecter l'embargo sur les armes qui empêche l'afflux d'armes au Soudan du Sud, car un tel afflux déstabiliserait le pays et la région. Nous notons que l'Autorité intergouvernementale pour le développement est en train d'évaluer la faisabilité d'un appui régional pour renforcer la sécurité à Djouba.

Nous soulignons que toute décision de reconfigurer la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud relève des prérogatives du Conseil de sécurité et ne doit pas avoir d'incidences sur l'impartialité de la Mission ni

sur ses tâches actuellement prescrites, qui sont vitales pour le bien-être et la sûreté de centaines de milliers de Sud-Soudanais. Bien que la célébration de la paix tenue à Djouba le 31 octobre ait transmis au monde entier des images de l'enthousiasme et de la liesse suscités par la perspective de la paix au Soudan du Sud, ce qui reste au premier plan dans nos esprits, c'est la réalité des souffrances infligées par le conflit à la population sud-soudanaise. Les États-Unis continuent de soutenir la population du Soudan du Sud et ses aspirations à la liberté, à la paix et à la prospérité. Ce faisant, nous continuons d'engager les dirigeants du Soudan du Sud à faire cesser la violence, à assortir leurs discours de mesures concrètes et à agir rapidement pour mettre en œuvre les accords antérieurs et pour consolider une paix fragile.

M^{me} Wroniecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, le Commissaire Chergui et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Mlambo-Ngcuka, de leurs exposés très complets. Nous nous félicitons de la visite conjointe effectuée en octobre au Soudan du Sud et nous pensons qu'elle est un exemple de coopération renforcée entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, qui peut s'avérer décisive pour faire avancer le processus de paix au Soudan du Sud.

Je me suis rendue à Djouba en juin en ma qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud et mes observations sur la situation humanitaire et socioéconomique cadrent largement avec les informations que nous venons de recevoir. Pendant ma visite, notamment dans les camps de protection des civils, j'ai été témoin de l'immense ampleur des souffrances humaines et j'ai pu voir de mes propres yeux les effets dévastateurs du conflit au Soudan du Sud sur la population civile, en particulier sur les personnes les plus vulnérables – les femmes et les enfants.

La grande différence entre ma visite et la mission conjointe sur le terrain qu'ont effectuée nos intervenants, c'est le contexte politique et le fait qu'en septembre les parties sud-soudanaises ont signé un Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. La Pologne se félicite de ce fait nouveau et considère que c'est un grand pas en avant dans le processus de paix. Dans ce contexte, je tiens à saluer la détermination de l'Autorité intergouvernementale pour

le développement et de ses États membres à négocier un nouvel accord de paix au Soudan du Sud.

Deux mois après la signature du nouvel accord, on observe plusieurs événements encourageants. Toutefois, le processus de paix demeure fragile, des sujets de préoccupation persistent et la population civile ne recueille pas encore les dividendes de la paix. Nous jugeons très inquiétantes les informations indiquant que les civils sont délibérément pris pour cible et faisant état de graves violations des droits de l'homme et d'atteintes à ceux-ci, de violence sexuelle et sexiste, de niveaux alarmants d'insécurité alimentaire et d'obstacles persistants à l'aide humanitaire.

La cessation immédiate de la violence est une condition préalable à l'amélioration de la situation de la population sud-soudanaise. Il est donc crucial que toutes les parties respectent immédiatement les dispositions de l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire de décembre 2017. Nous pensons aussi que les dispositions transitoires de sécurité doivent être mises en place sans autre retard.

Nous sommes également convaincus qu'aucun accord ne sera durable sans le principe d'inclusion. Nous nous félicitons de l'intégration dans l'Accord revitalisé de dispositions sur la représentation des femmes dans les organes et institutions de prétransition, de transition et de prise de décisions. Nous soulignons l'importance de la mise en œuvre de ces dispositions. Nous sommes fermement convaincus que les Sud-Soudanaises peuvent jouer un rôle vital dans la consolidation de la paix et dans l'édification de l'État, ainsi que dans les efforts de réconciliation. Dans ce contexte, je tiens à insister sur la nécessité d'assurer un environnement plus protecteur pour les femmes et les filles au Soudan du Sud.

La population sud-soudanaise veut la paix plus que toute autre chose, et après des années de souffrances, elle la mérite d'urgence. Elle mérite la stabilité, la sécurité alimentaire, l'éducation pour les enfants et des institutions étatiques qui se soucient des citoyens, les protègent et leur fournissent des services de base. Grâce à l'Accord de paix revitalisé, les dirigeants sud-soudanais ont une occasion exceptionnelle de reconstruire le pays. Nous pensons vraiment que cette fois-ci tous les signataires vont faire preuve d'un engagement et d'une détermination véritables à instaurer la paix et la stabilité durables au Soudan du Sud.

Dernier élément mais non le moindre, et comme toujours lorsque nous débattons de la question du Soudan

du Sud au Conseil, je saisis cette occasion pour exprimer la gratitude de mon pays à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour ses efforts inlassables dans des circonstances extrêmement difficiles. Nous remercions le personnel de la MINUSS et saluons le rôle de la Mission dans la protection des civils et la garantie d'un environnement propice à l'acheminement de l'aide par les intervenants humanitaires.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la tenue de cette séance d'information du Conseil de sécurité, consacrée à l'examen de l'évolution de la situation au Soudan du Sud et de l'ampleur des défis à relever dans ce pays. Elle remercie M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive de ONU-Femmes, et M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, pour la qualité de leurs exposés. Ma délégation se félicite également de la visite conjointe que leurs organisations respectives ont effectuée récemment au Soudan du Sud.

La Côte d'Ivoire suit avec intérêt le développement de la situation au Soudan du Sud, qui appelle, de sa part, des observations sur le processus politique, les questions sécuritaires, la situation humanitaire et celle des droits de l'homme.

S'agissant du processus politique, ma délégation salue les efforts consentis par les dirigeants de la région et tous les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux qui ont permis la signature, le 12 septembre, de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. À cet égard, mon pays se félicite du retour à Djouba, le 31 octobre, de M. Riek Machar, Premier Vice-Président du Soudan du Sud.

Ma délégation reste cependant préoccupée par les difficultés liées à la mise en œuvre intégrale et inclusive de l'Accord revitalisé, qui devrait favoriser le retour à la paix et offrir ainsi aux populations sud-soudanaises les perspectives de développement et de vie décente auxquelles elles aspirent depuis plus de cinq ans.

Ma délégation réaffirme donc son soutien au processus politique en cours. Elle exhorte, à cet égard, les parties sud-soudanaises à s'inscrire dans la dynamique régionale positive actuelle en vue d'un retour de la paix et de la stabilité, avec l'appui de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de l'Union africaine, de l'ONU et des autres partenaires.

Mon pays est d'avis que le processus politique devra par ailleurs être élargi aux femmes, sous-représentées dans les institutions chargées de mettre en œuvre l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Il note malheureusement une seule présence féminine au sein du Comité national de prétransition, chargé de suivre la mise en œuvre de cet accord, soit un taux de 10 %, bien en-deçà des 35 % envisagés.

Sur le plan sécuritaire, ma délégation note avec regret les actes de vandalisme, ainsi que les attaques perpétrées contre les populations par certains groupes armés. Elle estime donc que, pour mettre fin à cette situation délétère, il apparaît d'une impérieuse nécessité d'accorder une attention particulière à l'épineuse question de l'unification de l'armée.

La Côte d'Ivoire voudrait également exhorter le Gouvernement sud-soudanais à œuvrer davantage à la cessation des hostilités et à garantir la protection des civils. Elle appelle en outre le Gouvernement sud-soudanais à appliquer les réformes nécessaires du secteur de la sécurité, au cœur de l'Accord revitalisé, et à mettre en œuvre, en collaboration avec les autres parties sud-soudanaises, les arrangements contenus dans la Déclaration de Khartoum portant accord entre les parties au conflit au Soudan du Sud.

La situation humanitaire et celle des droits de l'homme demeurent tout aussi alarmantes. Mon pays note en effet avec une vive préoccupation la persistance des violences sexuelles, des violences à l'encontre des enfants et des attaques contre les travailleurs humanitaires, ainsi que les entraves à l'aide aux populations en détresse. Ma délégation condamne, de même, les enlèvements et le recrutement d'enfants soldats.

Face à cette situation, la Côte d'Ivoire voudrait réaffirmer la nécessité de la mise en œuvre effective du principe de reddition de comptes, afin que les auteurs de violations des droits de l'homme répondent de leurs actes devant les juridictions internationales compétentes. Ma délégation exhorte les dirigeants sud-soudanais à créer les conditions sécuritaires propices à la fourniture de l'aide humanitaire et au retour, en toute sécurité et en dignité, des personnes déplacées dans leurs zones d'origine.

Pour conclure, mon pays estime que seul un engagement résolu et de bonne foi des parties sud-soudanaises pourra garantir le succès du processus de paix et rassurer les partenaires internationaux. Dans ce

même ordre d'idée, il est nécessaire que les autorités sud-soudanaises se conforment à l'exigence de transparence dans la gestion des revenus tirés du pétrole.

M^{me} Gueguen (France) : Je remercie M. Jean-Pierre Lacroix, M. Smaïl Chergui et M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka pour leurs exposés très éclairants. Je voudrais aujourd'hui évoquer trois sujets de préoccupation majeurs pour la France.

Premièrement, la situation difficile et la souffrance des femmes au Soudan du Sud, qui restent marginalisées. Cette situation était au cœur de la mission conjointe menée par les intervenants dans le cadre de l'agenda sur les femmes et la paix et la sécurité. Merci de l'avoir fait, c'était essentiel pour mettre en exergue cette priorité collective. C'était également un important signal de travail conjoint entre l'ONU et l'Union africaine.

La France partage les observations qui ont été exprimées et est profondément préoccupée par la gravité des faits alarmants soulignés dans le rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées au conflit (S/2018/250), qui met en lumière des centaines de cas de viols collectifs et de mutilations génitales, employés comme armes de guerre, laissant souvent des séquelles irréparables. La France condamne avec la plus grande fermeté ces actes criminels dont les femmes et les enfants, parce qu'ils sont plus vulnérables, sont les premières victimes.

Nous demandons que les communiqués conjoints et les engagements soient pleinement mis en œuvre, que les responsables puissent être identifiés, jugés et sanctionnés, y compris ceux qui se trouvent dans les rangs de l'armée, et que la protection des femmes soit renforcée, comme les mécanismes d'enquête. La France appelle à cet égard les autorités du Soudan du Sud à renforcer les unités de police spécialisées en veillant à en garantir l'accès aux femmes. Nous soutenons les efforts de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), d'ONU-Femmes et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M^{me} Pramila Patten, pour que ce qui a été promis sur le papier soit traduit en actes et devienne réalité.

La France souhaite que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud fasse plein usage des sanctions contre ceux qui commettent et commanditent des violences sexuelles. La coopération entre le Groupe d'experts,

la MINUSS et le Bureau de Pramila Patten est à cet égard indispensable.

La situation des enfants est également extrêmement préoccupante. Le rapport du Secrétaire général sur ce sujet (S/2018/865) nous rappelle que depuis 2014, plus de 600 enfants ont été victimes de violences sexuelles, et il ne s'agit que des violations vérifiées. Le nombre réel est sans doute bien plus élevé. Il faut agir et nous nous félicitons que la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M^{me} Virginia Gamba, se soit rendue sur le terrain, tout comme le Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés, qui se penchera dans les prochains jours sur un projet de conclusions.

Le deuxième sujet majeur que je souhaite aborder aujourd'hui, c'est l'Accord de paix revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, signé le 12 septembre. Il prévoit d'associer les femmes et les jeunes au processus de paix, ce qui est primordial et qui sera, je l'espère, le gage de sa réussite.

La signature de cet Accord est un développement encourageant que je tiens à saluer, ici, une nouvelle fois, au nom de la France. Mon pays souhaite que l'accord conclu permette d'avancer vers une paix durable et inclusive. C'est notre espoir, c'est aussi celui de millions de femmes et d'hommes sud-soudanais, qui aspirent à la paix et à une vie meilleure. Nous ne voulons pas d'une paix de papier.

La période actuelle est cruciale pour la réussite de la paix. C'est maintenant qu'il faut créer de la confiance entre les parties, consolider le cessez-le-feu, susciter l'adhésion des populations, prendre les dispositions sécuritaires et institutionnelles indispensables à la mise en œuvre de l'Accord. Nous saluons à cet égard la tenue d'une première réunion du Comité national de prétransition, les 21 et 22 octobre derniers, à Khartoum. Nous appelons les parties à poursuivre dans cette direction.

Enfin, troisième sujet, je souhaite dire un mot de la situation humanitaire au Soudan du Sud, qui doit continuer de nous mobiliser. En effet, 7 millions de Sud-Soudanais ont toujours besoin d'une aide humanitaire, et près de la moitié de la population est en situation de malnutrition sévère. Les premiers signaux d'un impact positif de l'Accord de paix en matière d'amélioration de la situation alimentaire et d'accès humanitaire sont encourageants; il est essentiel qu'ils s'inscrivent désormais dans la durée. Il est également crucial de

tout faire pour protéger les personnels humanitaires, qui continuent à être la cible d'attaques, et de poursuivre nos efforts pour que ces crimes ne restent pas impunis.

Le Conseil peut compter sur l'engagement constant de la France sur ces sujets.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions de leurs exposés respectifs le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix; le Commissaire à la paix et la sécurité de l'Union africaine, M. Smaïl Chergui; et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka.

La mission conjointe de l'Union africaine et de l'ONU au Soudan du Sud, au début du mois d'octobre, n'aurait pu être plus opportune. Elle a été l'occasion d'appuyer l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et de faire la lumière sur les défis qui restent à relever d'urgence.

L'inclusion des femmes dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé mérite une attention particulière. Nous jugeons encourageant que les parties aient exprimé leur détermination à lutter contre la violence sexuelle et sexiste. Les auteurs de tels crimes doivent répondre de leurs actes, et ce, dans les plus brefs délais. Nous ne doutons pas non plus que les dispositions de l'Accord revitalisé, qui prévoient une participation équitable des femmes au sein de l'exécutif et des autres branches du Gouvernement, seront appliquées fidèlement.

Il est opportun que cette séance ait lieu à la suite de la session extraordinaire du Conseil des ministres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) qui s'est tenue aujourd'hui à Addis-Abeba pour discuter de la situation au Soudan du Sud. La mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud reste la seule option viable pour garantir une paix durable au Soudan du Sud et faire face aux défis politiques, sociaux, économiques et sécuritaires auxquels le pays est actuellement confronté. Nous comprenons le scepticisme quant à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Cependant, la signature de cet accord par la majorité des parties au conflit et l'évolution positive de la situation qui a suivi signalent clairement la volonté des parties de mettre en œuvre l'Accord revitalisé.

Les combats ont considérablement diminué dans tout le pays. Le Comité national de prétransition a entamé ses travaux visant à établir une feuille de route pour la période de transition au Soudan du Sud. La célébration de la journée de la paix à Djouba le 31 octobre sur le

thème « Célébrer l'aube de la paix, apprécier les amis, chérir la réconciliation et l'unité », en présence des dirigeants des pays de la région, a envoyé un message fort au peuple du Soudan du Sud sur l'engagement des parties à appliquer pleinement l'accord de paix. Les pays de la région ont exprimé leur volonté de contribuer à cette entreprise.

Une occasion historique se présente à la communauté internationale de mettre fin au cercle vicieux de la violence au Soudan du Sud et d'obtenir des résultats tangibles dans l'intérêt du peuple sud-soudanais, qui souffre depuis bien trop longtemps. Cette occasion ne doit pas être perdue simplement sous prétexte que les tentatives précédentes n'ont pas permis d'obtenir les résultats escomptés. Étant donné qu'il n'y a pas de plan B, il est impératif de profiter de la dynamique actuelle. Le plein appui de la communauté internationale en faveur de la mise en œuvre de l'accord de paix est d'une importance cruciale. Tous les efforts possibles doivent donc être faits pour que la période de prétransition soit menée à bien.

Le Conseil de sécurité a un rôle particulier à jouer pour garantir la mise en œuvre de l'Accord de paix révisé. L'IGAD a demandé l'appui du Conseil pour garantir le déploiement intégral de la force de protection régionale et un nouvel examen de son mandat afin qu'elle soit mieux à même d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix révisé. Nous espérons que le Conseil répondra positivement à cette demande. Les chefs d'état-major des pays de l'IGAD se sont employés à évaluer les besoins opérationnels et les tâches supplémentaires de la force de protection régionale, à la lumière de la version révisée de l'accord de paix et de la situation actuelle sur le terrain. Les résultats de ces évaluations seront communiqués au Conseil dès qu'ils seront disponibles.

L'appui et l'assistance que l'Union africaine, l'ONU, les partenaires de l'IGAD et la communauté internationale dans son ensemble ont fournis jusqu'à présent à l'IGAD et à d'autres parties devraient également être étendus à la mise en œuvre de l'Accord. Maintenir l'unité de vues entre l'IGAD, l'Union africaine et l'ONU dans la quête d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables au Soudan du Sud reste essentiel dans cette période post-revitalisation. L'IGAD est plus que jamais résolue à veiller à ce que l'Accord soit mis en œuvre. L'amélioration des relations entre les pays de la région donnerait un nouvel élan au succès de sa mise en œuvre.

Même si nous sommes encouragés par les progrès réalisés à ce jour, nous tenons à souligner qu'il importe de

favoriser la confiance entre les parties en vue de la mise en œuvre intégrale de l'Accord revitalisé. Davantage de mesures de confiance devraient être prises et, à cet égard, nous nous félicitons de la tenue de réunions à Yei et Kajo Kaji entre de hauts commandants de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition et des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des accords conclus entre eux. Il faut continuer à prendre de telles mesures de confiance, car sans elles, il sera difficile de passer à la période de transition. Nous voudrions également souligner qu'il est urgent de mettre en œuvre les tâches de la période de prétransition, comme le prévoit la matrice de mise en œuvre de l'accord de paix, afin de jeter les bases de la période de transition. Plus la période de prétransition sera longue, moins il y aura de chances que des progrès significatifs soient réalisés. Nous espérons que les parties resteront déterminées à la faire aboutir.

Il est d'une importance cruciale de continuer à réduire les conflits et de mettre un terme aux hostilités. S'il s'agit d'une condition nécessaire à la mise en œuvre de l'accord de paix, le fait de réduire au silence les armes à feu au Soudan du Sud faciliterait également l'acheminement de l'aide humanitaire dont le pays a tant besoin. Les parties doivent donner la priorité à la mise en œuvre du cessez-le-feu permanent plutôt qu'à la cessation des hostilités, à la protection des civils et à l'accès humanitaire. Le rétablissement d'un cessez-le-feu permanent est essentiel pour garantir un accès sans entrave à la population touchée, ainsi que la sécurité du personnel humanitaire et de l'acheminement de l'aide.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et le Commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité de leurs exposés et de leur visite au Soudan du Sud du 7 au 10 octobre pour évaluer la situation sur le terrain.

Aujourd'hui, je voudrais aborder trois questions : le processus de transition, le rôle et l'autonomisation des femmes et les préoccupations humanitaires.

En ce qui concerne le processus de transition, la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud a permis de tourner une nouvelle page de l'histoire de ce pays. Nous réaffirmons notre appui au processus de paix dans toutes ses phases et nous nous félicitons de la diminution des hostilités, nous exprimons notre préoccupation au sujet de certains individus qui continuent de violer la sécurité

et la sûreté du peuple du Soudan du Sud, qui aspire à la paix, à la réconciliation, à la justice et au développement.

En ce qui concerne le rôle et l'autonomisation des femmes, il est possible de tirer des enseignements de la guerre et l'un d'entre eux est que les femmes sont les principales victimes. Ce sont aussi elles qui sont les premières à appeler à la paix. Leur rôle dans les négociations, les transitions et la paix durable est important et vital. Les femmes ne devraient pas souffrir de la guerre et leur rôle ne doit pas être négligé en temps de paix. D'après ce que nous avons entendu aujourd'hui et ce qui est stipulé dans l'Accord revitalisé sur le quota de femmes, elles méritent de participer davantage à la prise de décisions. Nous attendons avec intérêt l'achèvement des procédures juridiques sur la mise en place d'un tribunal mixte pour le Soudan du Sud pour appliquer l'accord de paix afin que la justice règne et que les femmes, les hommes et les enfants jouissent de la justice.

En ce qui concerne les préoccupations humanitaires, de nombreux problèmes continuent à déstabiliser la paix, comme l'incapacité d'environ 4,5 millions de réfugiés et de personnes déplacées à regagner leurs foyers, le fait que près de 70 % des enfants ne peuvent pas aller à l'école et l'augmentation du coût de la vie quotidienne. Le succès de l'instauration de la paix au Soudan du Sud dépend du règlement de ces problèmes humanitaires. Toute mesure qui ne tient pas compte de la participation des femmes, de l'éducation des enfants ou de l'élimination de la faim sera confrontée aux obstacles les plus difficiles. Ce n'est qu'en s'attaquant sérieusement à ces problèmes que le Soudan du Sud récoltera les fruits de la sécurité et de la stabilité.

Je voudrais rappeler la décision présidentielle de novembre 2017, qui a supprimé les taxes sur les travailleurs humanitaires. Nous encourageons le Gouvernement sud-soudanais à poursuivre la mise en œuvre de cette décision. Nous appelons les parties qui entravent encore le travail humanitaire et l'accès à l'aide à mettre fin à leurs pratiques inhumaines parce que des innocents dans le besoin en paient le prix.

Enfin, nous remercions le Gouvernement sud-soudanais d'avoir coopéré avec la délégation conjointe Union africaine-ONU et nous l'encourageons à poursuivre sa coopération avec ces deux organisations afin de servir les intérêts du Soudan du Sud et de son peuple ami.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, le Commissaire pour la paix et la sécurité de l'Union africaine, M. Chergui, et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, de leurs exposés et de leur engagement très actif au Soudan du Sud, y compris dans le cadre de leur visite dans le pays. Je pense que cette visite au Soudan du Sud met en évidence le partenariat solide qui existe entre l'Union africaine et l'ONU, ce dont nous nous félicitons vivement.

Nos intervenants ont appelé notre attention sur la situation effroyable et extrêmement difficile que vivent de nombreuses femmes et filles au Soudan du Sud et sur la nécessité de les associer véritablement à la vie politique.

Je suis rentré du Soudan du Sud la semaine dernière après y avoir mené une visite du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Les événements historiques et importants qui se sont produits dans la Corne de l'Afrique dans la foulée de la réconciliation entre l'Érythrée et l'Éthiopie ont considérablement modifié la dynamique dans la région et ouvert un nouveau chapitre de paix et de coopération. Cette nouvelle donne a également eu des répercussions positives pour le Soudan du Sud, sur lesquelles il convient de faire fond. À cet égard, je tiens à féliciter chaleureusement l'Autorité intergouvernementale pour le développement et les facilitateurs des efforts qu'ils ont déployés afin de parvenir à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. L'Accord est maintenant le seul qui vaille et nous devons tous user de notre influence pour faire en sorte qu'il soit appliqué.

Je n'ai passé que trois jours au Soudan du Sud, mais les personnes que j'y ai rencontrées ont toutes parlé d'une nouvelle atmosphère d'espoir, un espoir de paix. Il sera essentiel que la région continue de suivre les progrès et de demander des comptes aux parties, et le Conseil devra soutenir ses efforts. Nous estimons également que le Conseil doit rester mobilisé, ce qui signifie saluer les progrès réalisés par les parties sud-soudanaises mais aussi signaler les domaines dans lesquels elles ne respectent pas leurs engagements.

Nous avons besoin aujourd'hui d'une volonté politique claire de mettre en œuvre ce qui a été convenu et de s'engager véritablement sur la voie de la consolidation de la paix et de la réconciliation. Nous nous félicitons des mesures prises jusqu'ici, notamment en ce qui concerne la réduction du niveau des combats.

Dans le même temps, nous sommes préoccupés par les informations que nous continuons de recevoir à propos d'affrontements militaires. Une cessation complète des hostilités par toutes les parties, Gouvernement et groupes armés confondus, doit être inconditionnelle, comme l'ont indiqué tous nos intervenants de ce matin. C'est là une condition *sine qua non* pour tout processus politique digne de ce nom. Il doit y avoir des conséquences pour les violations de l'Accord, dont des mesures ciblées contre ceux qui incitent à la violence ou cherchent à faire dérailler le processus de paix.

L'esprit d'inclusion doit être préservé au fil du processus politique à venir, qui ne sera viable que s'il inclut toutes les parties prenantes, en particulier les jeunes, les femmes et la société civile. Nous nous félicitons vivement des dispositions prévoyant une participation des femmes de 35 % dans le Gouvernement de transition. Il est, en effet, essentiel de revoir à la hausse la représentation politique des femmes si nous voulons garantir une paix durable.

Il faudra également avancer sur le front des mécanismes de responsabilité et de justice transitionnelle, notamment en créant un tribunal hybride. Il faut mettre un terme à la culture de l'impunité pour les crimes commis dans le cadre du conflit, en particulier les actes de violence sexuelle. La violence sexuelle et sexuelle est désormais un critère de sanction autonome, ce qui devrait servir d'avertissement clair.

Nous demeurons également vivement préoccupés par la persistance de la situation humanitaire catastrophique. L'acheminement rapide, sûr et sans entrave de l'aide dans tout le Soudan du Sud doit être assuré. Les travailleurs humanitaires accomplissent un travail remarquable et doivent pouvoir le faire en toute sécurité. J'ai insisté sur le fait que le Gouvernement devait instaurer la confiance et appuyer toutes les personnes qui travaillent dans le domaine humanitaire. Le réexamen de la question des frais d'enregistrement est, je pense, l'une des mesures urgentes que le Gouvernement pourrait prendre pour avancer en ce sens.

Le conflit au Soudan du Sud a eu des effets dévastateurs sur les enfants du pays et laissé de profondes cicatrices au sein de la future génération. L'Accord de paix revitalisé représente une occasion de tourner enfin la page et de faire de la protection des enfants une priorité. Nous avons été encouragés d'entendre pendant notre visite nos interlocuteurs affirmer leur volonté d'améliorer la situation des enfants touchés par les

conflits armés, mais il faut maintenant que ces propos soient suivis d'effet.

La démobilisation, la libération et la réinsertion de centaines d'enfants en 2018 et l'adhésion récente du Gouvernement au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés constituent des mesures positives importantes. Au cours de notre visite, nous avons présenté des recommandations au Gouvernement à cet égard, notamment la nécessité de collaborer avec l'ONU pour élargir le plan d'action actuel, qui met l'accent sur le recrutement, en un plan d'action global qui couvrirait toutes les violations graves commises contre les enfants.

Autre recommandation importante, nous avons préconisé de continuer à faciliter la remise en liberté et la réinsertion des enfants dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de paix et d'allouer des fonds suffisants pour la réinsertion des anciens enfants soldats. À cet égard, je pense que le Conseil de sécurité devrait aussi se demander s'il ne faudrait pas adapter le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud à cette nouvelle situation. On pourrait notamment envisager de mettre davantage l'accent sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ainsi que sur le renforcement des capacités.

Nous avons également effectué une visite sur le terrain dans les villes de Bor et Pibor dans l'est du pays. Nous y avons rencontré des enfants touchés par le conflit armé et visité des programmes de réinsertion pour d'anciens enfants soldats. Il nous est apparu clairement que la réintégration des enfants ne pouvait se faire en vase clos. S'il n'y a pas d'écoles ou de services de santé, la réintégration ne donnera pas les résultats escomptés, ni pour ces victimes ni pour la société dans son ensemble. Il est à espérer que l'Accord qui vient d'être signé incitera également le Gouvernement, avec l'appui de la communauté internationale, à investir dans le développement à long terme.

Protéger les enfants du Soudan du Sud est une obligation morale, mais c'est aussi un investissement pour l'avenir, qui est essentiel, si nous voulons prévenir les conflits et maintenir la paix. Les défis qui attendent le pays sont immenses et le chemin vers la paix sera très difficile. Nous ne devons pas être naïfs, mais l'Accord de paix revitalisé est une occasion qu'il faut saisir. Le Conseil doit redoubler d'efforts ces prochains mois et travailler en étroite collaboration avec la région, en encourageant les progrès et en veillant à ce que les parties

respectent leurs engagements. L'inclusion des femmes et la protection des enfants doivent être des priorités pour toutes les raisons que nous avons entendues dans les exposés présentés aujourd'hui.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie tous les intervenants de nous avoir fait part de leur évaluation des progrès réalisés au Soudan du Sud à la suite de leur visite. Il est important et encourageant de voir l'Union africaine et l'ONU travailler ainsi main dans la main.

La signature de l'Accord révisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud en septembre a marqué un jalon important dans le processus de paix et je voudrais à nouveau saisir cette occasion pour saluer publiquement cette mesure décisive prise par les parties. Nous applaudissons également le rôle de la région. L'Accord n'aurait pas pu être conclu sans le travail de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), en particulier, de l'Éthiopie, du Soudan, de l'Ouganda et du Kenya. Nous nous félicitons de leur engagement à suivre les progrès accomplis et à demander des comptes aux parties pour la mise en œuvre de l'Accord. Si j'ai bien compris l'Ambassadrice de l'Éthiopie, je voudrais également saluer l'intention de l'IGAD de prendre contact avec le Conseil de sécurité afin d'examiner une proposition de déploiement de troupes pour soutenir l'application de l'Accord.

Comme nos intervenants l'ont clairement indiqué, des progrès importants ont été accomplis depuis la signature de l'Accord de paix révisé, ce dont nous nous félicitons vivement. Je pense notamment à la création des principaux organes de transition, au retour de Riek Machar et d'autres dirigeants de l'opposition à Djouba pour les célébrations de la Journée de la paix, à la remise en liberté de certains prisonniers et à la tenue de réunions du Comité national chargé de la période de prétransition, autant d'éléments que nous applaudissons. J'ai été frappé par ce que l'Ambassadeur de la Suède a dit à propos du sentiment d'espoir tangible qu'il a perçu pendant sa visite. Tout ce que nous ferons doit avoir pour objectif de soutenir cet espoir.

Malgré ces débuts prometteurs, nous restons inquiets, car plusieurs dispositions fondamentales de l'Accord n'ont pas encore été mises en œuvre et les cibles fixées dans le calendrier n'ont pas atteintes. Nous sommes également profondément préoccupés par les informations faisant état d'une poursuite de la violence, en particulier autour de Wau et Yei, qui menace de compromettre l'Accord et viole les engagements pris

par toutes les parties dans le cadre de la cessation des hostilités, de nombreux accords de cessez-le-feu et de l'Accord de paix révisé. Nous sommes également préoccupés par le fait que la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité se voient refuser l'accès à des zones telles que le sud de Wau pour mener à bien leur travail et notamment surveiller l'application du cessez-le-feu, tâche mandatée par le Conseil et l'IGAD.

Deuxièmement, l'accès humanitaire complet et sans entraves qui nous a été promis à maintes reprises n'est toujours pas au rendez-vous. La situation s'est certes améliorée dans certaines zones, mais dans d'autres, les obstructions se poursuivent, notamment autour du grand Bagari, où l'accès a été refusé pendant plusieurs mois au début de cette année et a récemment été bloqué de nouveau, et où nous savons qu'il y a des personnes vivant dans des conditions proches de la famine.

Les obstacles bureaucratiques continuent également de se multiplier, notamment les impôts et les frais qui détournent des dizaines de millions de dollars de la fourniture d'eau, de nourriture ou d'abris aux plus vulnérables du Soudan du Sud. Nous demandons au Gouvernement sud-soudanais d'exonérer à titre temporaire le personnel international des organisations humanitaires et de développement de l'impôt sur le revenu, ainsi que d'autres taxes, frais et coûts de permis, tant que se poursuit la crise humanitaire sévère qui sévit actuellement. Nous appelons également l'opposition à cesser leurs tentatives de prélever des taxes illégales. En septembre, le Programme alimentaire mondial estimait que 6,1 millions de personnes, soit plus de la moitié de la population, étaient confrontées à une grave insécurité alimentaire. La communauté humanitaire est au Soudan du Sud pour sauver des vies, non pour générer des recettes.

Troisièmement, il faut faire davantage pour veiller à ce que l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud recueille l'adhésion de l'ensemble de la société sud-soudanaise. Cela suppose notamment d'améliorer la transparence des recettes publiques, afin que les Sud-soudanais puissent voir qu'elles sont utilisées à leur profit. Cela suppose aussi de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression, d'ouvrir l'espace civique et de libérer des prisonniers politiques encore détenus. Pour renforcer la confiance dans l'Accord de paix, il faut que sa mise en oeuvre soit

réellement inclusive. Nous nous félicitons que la visite conjointe ait mis l'accent sur la participation des femmes. J'ai trouvé particulièrement important ce qu'a dit à ce sujet la Directrice exécutive d'ONU-Femmes dans son exposé d'aujourd'hui. Je relève en particulier ce qu'elle a dit sur les institutions chargées de la sécurité, sur la nécessité de mettre fin à la violence sexiste, et sur la nécessité de garantir la représentation des femmes. Nous savons que la participation des femmes aux processus de paix rend ces derniers beaucoup plus susceptibles d'être viables. C'est dans l'intérêt de tous.

Lutter contre l'impunité sera aussi primordial pour renforcer la confiance dans le processus de paix et prévenir de nouvelles violations graves. Nous demandons au Gouvernement sud-soudanais de signer le Mémorandum d'entente avec l'Union africaine pour établir le Tribunal mixte afin de s'assurer que les auteurs répondent de leurs crimes odieux.

Je voudrais en particulier exprimer notre préoccupation au sujet de l'incidence du conflit au Soudan du Sud sur les enfants. Le dernier rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé au Soudan du Sud (S/2018/865) constate que les enfants sont délibérément pris pour cible et tués, que de très jeunes filles sont victimes de viols collectifs effroyables, que des enfants sont enlevés et leurs écoles détruites. Nous saluons la récente visite effectuée par le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé à l'initiative de l'Ambassadeur de la Suède, ainsi que le travail concernant un plan d'action global pour remédier à ce problème. Nous prions instamment les signataires de ce plan d'action de le mettre pleinement en oeuvre.

Je voudrais, pour terminer, réitérer que nous sommes de fervents défenseurs de l'accord de paix et que nous nous félicitons des efforts que déploie la région pour le mettre en oeuvre. Il y a eu des progrès, qui sont les bienvenus, mais il faut faire bien davantage encore. Il est impératif que les parties montrent qu'elles sont attachées à cet accord, en réglant d'urgence toutes les questions en suspens, parce que ce sont les Sud-soudanais qui souffrent le plus de la faim et de la violence. C'est pour le bien de la population que nous devons tous redoubler d'efforts.

M^{me} Mele Colifa (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier la délégation conjointe Union africaine-Organisation des Nations Unies de l'excellent exposé qu'elle nous a présenté sur sa visite au Soudan du Sud. Nous nous

félicitons de la visite effectuée au Soudan du Sud par cette délégation dirigée conjointement par M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, en vue d'appuyer et de consolider l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud signé en Éthiopie en septembre de cette année, lequel reconnaît l'importance de la participation des femmes dans le processus de paix au Soudan du Sud. Nous remercions également M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, de l'exposé détaillé qu'elle a présenté au Conseil.

Le Gouvernement équato-guinéen est préoccupé par les informations faisant état de violations sexuelles persistantes au Soudan du Sud. Nous exhortons à cet égard les parties au conflit à respecter les engagements qu'elles ont pris de punir les actes de violence sexuelle, de révoquer les auteurs de ces crimes des forces armées et de la police, et de protéger les victimes. Nous rappelons à cet égard la condamnation par le Gouvernement sud-soudanais, à l'issue d'un procès équitable, de 11 soldats coupables d'actes de violence, et le prions instamment de continuer d'œuvrer, en collaboration avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, à l'application du principe de responsabilité et pour répondre aux besoins des femmes et des filles touchées par les violations.

Nous rappelons aux parties qu'elles ont l'obligation de créer un environnement dans lequel les femmes et les filles ne sont pas menacées et peuvent vivre leur vie sans être les proies si faciles des atteintes sexuelles. L'une des priorités du Conseil doit être de trouver une solution définitive à cette situation.

La participation des femmes au processus politique au Soudan du Sud est à nos yeux indispensable car lorsqu'elles interviennent dans le règlement d'un conflit, les femmes contribuent à préserver l'unité de la famille et concourent par leur action au règlement des problèmes éducatifs et sociaux et au développement économique. C'est pourquoi il faut que les femmes sud-soudanaises soient présentes au moment d'entériner, de mettre en oeuvre et de vérifier les accords définitifs pour la fin du conflit. Ne dit-on pas qu'éduquer une femme, c'est éduquer la société tout entière.

La Guinée équatoriale condamne sans réserve la violence sexuelle en temps de conflit armé comme en temps de paix, ainsi que l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre. Elle représente à nos yeux une des pires atteintes à la dignité humaine, et

nous partageons la profonde préoccupation de tous les membres du Conseil face à la tendance croissante de ces actes inacceptables dans le monde. Nous tenons à saluer le travail exceptionnel de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit et de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, ainsi que la nomination de la Défenseuse des droits des victimes et l'engagement à la tolérance zéro pour ce type d'atteintes.

La Guinée équatoriale appelle les parties à un conflit à prendre l'engagement de protéger les civils, conformément au droit international humanitaire, tout en ayant toujours à l'esprit la responsabilité première qui incombe aux gouvernements à cet égard, et en respectant la souveraineté des pays ainsi que la nécessité d'appuyer leurs efforts pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

On ne peut séparer la violence, y compris la violence sexuelle, des causes profondes des conflits. La paix n'est pas possible sans investir dans le développement durable des pays et sans promouvoir l'égalité des sexes. C'est là la plus efficace des stratégies de prévention des conflits. À cet égard, nous voudrions saluer les objectifs fixés dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui mettent clairement l'accent sur un développement durable axé sur l'être humain et ancré dans l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, la croissance économique équitable entre les pays et en leur sein.

Nous voudrions aussi nous féliciter de la collaboration entre l'Union africaine et l'ONU ainsi que leur détermination à mettre en oeuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, à lutter contre la violence sexuelle en période de conflit armé et contre l'impunité pour les auteurs de telles atrocités, et à garantir l'application du principe de responsabilité pour ces crimes.

La Guinée équatoriale réaffirme le rôle clef de la mise en oeuvre des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008), ainsi que d'autres résolutions connexes, s'agissant de garantir la participation et l'autonomisation des femmes en période de conflit et de promouvoir l'action pour prévenir les actes de violence sexuelle dans ces situations.

Enfin, dans les situations de conflit comme dans les réponses internationales qui leur sont apportées,

la Guinée équatoriale préconise une application coordonnée, par les organisations chargées de la coordination des missions de consolidation de la paix, des pratiques optimales dans la formation de tous les contingents avant leur déploiement, grâce à la prise en compte de la problématique femmes-hommes et à une formation solide sur l'exploitation et les atteintes sexuelles. De même, nous recommandons de continuer d'aider les différentes composantes de l'architecture des Nations Unies chargées de lutter contre la violence sexuelle en période de conflit armé, et d'encourager la collaboration entre ces acteurs avec les organismes des Nations Unies chargés de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, de l'action humanitaire et du développement durable, afin de garantir la guérison et la réinsertion des victimes, en particulier les enfants nés de la violence sexuelle et les femmes ayant survécu à ces humiliations.

Mme Gregoire Van Haaren (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Au nom du Royaume des Pays-Bas, je voudrais tout d'abord remercier les trois intervenants de la visite conjointe et très utile qu'ils ont effectuée au Soudan du Sud le mois dernier et des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui au Conseil. Je tiens également à les remercier d'avoir insisté sur la nécessité de prendre des mesures concrètes pour garantir une participation véritable des femmes au processus politique et aux futures dispositions en matière de sécurité. Dans ce contexte, je tiens à réaffirmer que les femmes du Soudan du Sud doivent être au cœur de tous nos efforts. Ce sont elles qui font les frais des combats brutaux et généralisés qui persistent. Ce sont elles qui ont osé appeler à la paix bien avant que leurs dirigeants politiques ne soient prêts à les écouter. Aujourd'hui, je voudrais faire trois observations sur les points suivants en appui aux femmes du Soudan du Sud : la mise en œuvre de l'Accord de paix revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, le respect du principe de responsabilité et l'accès sans entrave de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et des acteurs humanitaires.

Ma première observation concerne la mise en œuvre de l'Accord de paix, dont nous nous félicitons de la signature. Par ailleurs, nous remercions l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine du rôle de premier plan qu'elles ont joué à cet égard. Nous nous félicitons également de la ratification de l'Accord par l'Assemblée nationale. Nous sommes néanmoins préoccupés par les informations faisant état de combats qui se poursuivent à Wau, à Yei et dans l'État de l'Unité. La seule solution au Soudan du Sud consiste à

appliquer intégralement l'Accord de paix et à faire taire les armes. Toutefois, pour une mise en œuvre réussie, il faudra garantir la participation pleine et entière des femmes, car elles apportent une perspective importante à l'analyse des conflits. Ce sont également les femmes qui prennent l'initiative pour jeter des ponts entre les factions opposées. Une participation pleine et entière des femmes se traduit par des processus de paix plus inclusifs, plus transparents et plus viables. C'est pour cette raison que le Royaume des Pays-Bas se félicite vivement du quota de 35% quant à la participation des femmes prévu par l'Accord et encourage toutes les parties à respecter ce quota et à garantir une participation véritable des femmes à tous les instruments et processus relatifs à l'Accord de paix.

Cela m'amène à ma deuxième observation, à savoir la nécessité de faire respecter l'obligation de rendre des comptes. Le Royaume des Pays-Bas souligne l'importance du chapitre V de l'Accord de paix, qui traite du respect du principe de responsabilité et de la justice transitionnelle. Il ne peut y avoir de paix pérenne si l'impunité persiste. Il est évident que cela s'applique également à la violence sexuelle en période de conflit. Comme nous l'avons souligné lors de la réunion du 22 octobre, organisée selon le formule Arria, nous devons passer d'une culture d'impunité à une culture de dissuasion. C'est pourquoi nous rappelons à toutes les parties au Soudan du Sud que le Conseil de sécurité peut imposer des sanctions aux auteurs de violences sexuelles. Toutefois, les sanctions ne sauraient se substituer au plein respect du principe de responsabilité. Pour cette raison, nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 10 octobre en faveur de la signature d'un mémorandum d'accord sur la création d'un tribunal hybride. Nous nous félicitons également de la signature d'un communiqué conjoint sur la prévention des violences sexuelles par le Gouvernement sud-soudanais, et nous appelons à sa pleine application. Il est essentiel de garantir la justice pour parvenir à la réconciliation et créer les conditions propices à une paix pérenne.

Ma troisième observation porte sur la nécessité de garantir un accès sans entrave pour la MINUSS et les acteurs humanitaires. Le personnel de la MINUSS risque sa vie au quotidien pour assurer la sécurité des civils sur l'ensemble du territoire du Soudan du Sud. Nous exhortons la MINUSS à continuer de renforcer son approche prévoyante afin de protéger les civils contre la violence physique, notamment la violence sexuelle. Nous déplorons les violations de l'accord sur le statut des

forces qui continuent d'être signalées et nous exhortons à nouveau le Gouvernement sud-soudanais à garantir la pleine liberté de mouvement de la MINUSS. Nous appelons également à un accès total et sans entrave des travailleurs humanitaires, qui apportent une assistance indispensable à la population. L'Accord de paix offre l'occasion de renforcer la résilience de la population, ce qui profite tout particulièrement aux femmes et aux enfants, et ce faisant, à l'avenir du pays. Les acteurs humanitaires sont en première ligne de ces efforts et font parfois le sacrifice ultime.

Enfin, nous pouvons apercevoir une lueur au bout du tunnel. La signature de l'Accord de paix marque une étape historique, mais le travail n'est pas terminé. En fait, le travail ne fait que commencer. Travaillons de concert pour faire en sorte que cette lueur éclaire tous les habitants du Soudan du Sud et que les femmes jouent un rôle décisif dans l'édification de l'avenir.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix; le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Smaïl Chergui; et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, des informations détaillées qu'ils nous ont communiquées sur leur visite conjointe au Soudan du Sud.

La Fédération de Russie est convaincue que la situation des femmes, ainsi que celle de l'ensemble de la population civile du pays, s'améliorera considérablement au fur et à mesure que le processus de paix au Soudan du Sud avancera. La clef de la stabilisation de la République du Sud-Soudan réside dans un cessez-le-feu durable et le lancement d'un processus de réconciliation nationale sans exclusive. À cet égard, nous attachons une grande importance à la signature par les parties, le 12 septembre, de l'Accord de paix revitalisé sur le règlement du conflit en République du Sud-Soudan. Bien évidemment, il faudra apporter des précisions sur les détails s'agissant des accords conclus, mais cela ne les rend pas moins importants. L'essentiel, c'est que les parties au Soudan du Sud ont manifesté leur volonté de parvenir à un compromis et leur détermination à régler les différends existants par des moyens pacifiques.

Une fois de plus, je voudrais rendre hommage aux efforts de médiation coordonnés de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui ont permis de mener à bien le processus de revitalisation de l'Accord de paix au Soudan du Sud. En effet, les pays de la région ont fait l'impossible en

relançant le processus de négociation de zéro et ont aidé patiemment les parties à trouver un terrain d'entente depuis plus d'un an. L'IGAD a continué de promouvoir l'initiative visant à revitaliser l'Accord de paix même lorsque beaucoup d'entre nous avaient perdu espoir.

Nous constatons que les acteurs régionaux continuent d'adopter la même approche basée sur l'unité en ce qui concerne le règlement du conflit au Soudan du Sud, ce qui est essentiel pour continuer à appuyer le processus de paix. Compte tenu des sentiments qu'exprime le peuple sud-soudanais et de ses aspirations croissantes à la paix et au bien-être, comme l'Ambassadeur de la Suède nous l'a indiqué, nous voudrions exhorter tous nos collègues du Conseil de sécurité à continuer d'apporter véritablement et concrètement leur appui au processus de paix au Soudan du Sud et aux efforts déployés par les organisations régionales à cet égard.

Nous nous félicitons en outre de la volonté des garants de l'Accord de contribuer à sa mise en œuvre en fournissant des contingents nationaux en provenance du Soudan, de l'Ouganda, de Djibouti et de la Somalie à la Force de protection régionale. Pour nous, il s'agit de l'application concrète du principe des solutions africaines aux problèmes africains et d'une occasion d'établir une coopération efficace entre l'ONU, le Conseil de sécurité et les organisations régionales. Nous savons que les chefs d'état-major généraux des pays de l'IGAD ont des contacts réguliers sur les questions relatives à l'application de l'Accord, et nous sommes prêts à examiner des propositions de fond concernant la mise en place de la force de protection régionale. Nous avons pris note des efforts qui ont déjà été consentis par les Sud-Soudanais pour mettre en œuvre l'Accord revitalisé, et nous exhortons les responsables politiques à faire preuve de bonne volonté en vue de l'application de ses dispositions. En fin de compte, le bien-être des citoyens ordinaires du Soudan du Sud dépend d'eux.

Nous sommes conscients que les délais convenus par les parties sont assez ambitieux, mais le fait est que seule la mise en œuvre pleine et entière des engagements pris contribuera à renforcer la confiance entre les parties et les empêchera de répéter les erreurs commises par le passé dans le cadre des efforts visant à parvenir à un règlement du conflit au Soudan du Sud.

M^{me} Cordova Soria (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la présidence chinoise d'avoir organisé la présente séance à point nommé. Nous remercions également

M. Jean-Pierre Lacroix, M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka et M. Smaïl Chergui de leurs exposés.

La revitalisation de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, adopté en 2015, marque une avancée fondamentale vers la réalisation de la paix dans ce pays. Elle nous permet d'observer des signes encourageants tels que la baisse d'intensité des affrontements et la disposition des parties à s'engager dans le cadre du processus politique. Nous saluons la présence de M. Riek Machar et du Président Salva Kiir à Djouba, le 31 octobre, pour signer l'Accord revitalisé. Nous devons continuer de promouvoir la confiance entre les parties afin d'instaurer une paix durable.

Nous devons orienter tous nos efforts vers la mise en œuvre de l'Accord afin de bâtir une paix durable, ce qui ne sera pas possible sans la participation active des femmes. À cet égard, nous saluons l'initiative prise par le Département des opérations de maintien de la paix, ONU-Femmes et l'Union africaine d'organiser une visite de terrain conjointe axée spécifiquement sur l'urgence de promouvoir la représentation des femmes et leur participation à la mise en œuvre de l'Accord.

Depuis près de deux ans, la Bolivie réitère au Conseil de sécurité la nécessité de mettre en place un processus de paix sans exclusive au Soudan du Sud, et elle estime que l'action de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) va dans ce sens. S'agissant spécifiquement de la participation des femmes, l'Accord stipule que durant les périodes de prétransition et de transition, ainsi qu'au sein du Conseil des Ministres et d'autres institutions et organes décisionnels, les femmes doivent être représentées à hauteur de 35 %. Des progrès ont été accomplis à cet égard, mais il importe que les parties accentuent leurs efforts pour parvenir à ce pourcentage au minimum.

Nous rappelons que le message du Secrétaire général à l'occasion du débat sur les femmes et la paix et la sécurité organisé en octobre (voir S/PV.8382) était axé sur l'importance de processus de paix sans exclusive et la manière dont la participation active des femmes est directement liée à la pérennisation de la paix. Plusieurs objectifs doivent être mis en avant durant cette période et la prochaine afin de promouvoir le programme sur les femmes et la paix et la sécurité, la parité entre les sexes au sein des opérations de terrain, la participation des femmes à toutes les étapes des processus de paix – notamment à la prise de décisions plutôt que de les cantonner à un rôle de conseillères – et la prise en compte de la perspective d'égalité des sexes dans le

cadre des initiatives de paix et de sécurité, entre autres. Le moment est propice au Soudan du Sud pour donner une impulsion à la réalisation de ces objectifs, auxquels s'ajoute la nécessité, notamment, de créer les conditions nécessaires à la protection des femmes, de lutter contre la violence sexuelle et de créer un système de justice transitionnelle pour assurer la reddition de comptes. À cette fin, la création du tribunal mixte placé sous l'autorité de l'Union africaine sera fondamentale.

Bien que nous saluons les progrès accomplis sur le plan politique, il n'en demeure pas moins que le Soudan du Sud reste confronté à des problèmes considérables dans les domaines humanitaire, économique et de la sécurité. La consolidation du processus politique est le seul moyen d'éliminer les causes profondes du conflit, et c'est pourquoi la signature de l'Accord revitalisé constitue une avancée encourageante à cet égard. Nous saluons la détermination qu'ont manifestée le Gouvernement et l'opposition en signant l'Accord et nous les encourageons à poursuivre dans cette voie. Une mise en œuvre en bonne et due forme exige un engagement encore plus prononcé et la mobilisation d'une forte volonté politique de la part de toutes les parties concernées. Il est donc important que le Gouvernement provisoire et l'opposition continuent de renforcer leur collaboration avec les pays de la région et l'ONU durant cette période.

Deuxièmement, et nous insistons sur ce point, la coopération de la communauté internationale est essentielle en vue de mobiliser les ressources politiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord. Troisièmement, il est extrêmement important que le Conseil de sécurité reste uni et collabore avec l'Union africaine et l'IGAD, en particulier pour rétablir la confiance avec les parties. C'est la raison pour laquelle il doit maintenir une position neutre et constructive, et, à cette fin, il est capital que nous coordonnions nos initiatives avec celles de la région. De même, il importe que les parties garantissent un environnement opérationnel optimal pour la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et les travailleurs humanitaires, conformément au droit international et au droit international humanitaire.

Pour terminer, nous remercions une fois de plus les pays de la région pour leur dynamisme, qui permet au processus politique d'avancer à grands pas. De même, nous remercions la MINUSS, ONU-Femmes et l'Union africaine d'avoir mis en avant cette question si

importante et de leur attachement au processus de paix au Soudan du Sud.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous sommes reconnaissants de l'organisation de la présente séance et nous remercions M. Jean-Pierre Lacroix, M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka et M. Smaïl Chergui de leurs exposés importants à la suite de leur visite conjointe au Soudan du Sud en octobre.

Le Pérou attend beaucoup du processus de paix et de réconciliation dans ce pays et souligne la nécessité que le Conseil continue de fournir un appui au peuple sud-soudanais durant cette période cruciale. Nous estimons que la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud est un processus complexe qui repose sur l'engagement politique soutenu des parties et l'appui de la population, de la communauté internationale et des organisations régionales et sous-régionales concernées.

À cette fin, nous estimons qu'il est essentiel de renforcer la confiance en adoptant des mesures concrètes, notamment le plein respect de la cessation des hostilités, l'accès sans entrave de l'aide humanitaire dans tout le pays, la libération des prisonniers politiques et une application efficace du principe de responsabilité pour les atrocités commises. Nous soulignons la nécessité d'améliorer les conditions de sécurité après l'expiration des accords provisoires en vigueur, et il importe également que le Gouvernement provisoire d'union nationale soit formé dans les délais prévus. Nous soulignons également l'importance d'une action concertée de l'Union africaine, de l'IGAD et de l'ONU pour la restructuration de la Force de protection régionale.

Nous soulignons que la visite des hauts fonctionnaires qui sont parmi nous était axée sur l'autonomisation et la participation des femmes. Elles sont les principales victimes du conflit et leurs voix n'ont pas été réellement entendues. Aujourd'hui, elles sont appelées à jouer un rôle clef dans le processus de paix et la réforme du secteur de la sécurité. Il est avéré que la participation croissante des femmes à tous les niveaux de la vie politique et sociale diminue le risque de conflit et renforce le maintien et la consolidation de la paix. Les femmes apportent des perspectives d'avenir et une unité indispensables à la construction et à la pérennisation de la paix. À cet égard, il importe d'atteindre le quota de 35 % de sièges réservés aux femmes dans les institutions de prétransition et de transition, ainsi qu'au sein du Conseil des Ministres et d'autres institutions et organes gouvernementaux où sont prises des décisions

politiques. Cela permettra indubitablement de lutter plus efficacement contre la violence sexuelle et sexiste. Nous estimons qu'il est indispensable de développer les capacités nécessaires pour garantir la prise en charge complète des besoins des nombreuses victimes sud-soudanaises.

Il nous paraît également essentiel de garantir l'accès à la justice. La récente condamnation de 10 soldats accusés d'assassinat et de violence sexuelle, des faits qui remontent à 2016, doit constituer un précédent afin que les responsables directs et indirects de tels crimes fassent l'objet d'enquêtes approfondies et soient jugés et sanctionnés. Nous espérons que le processus de paix permettra de lutter efficacement contre les problèmes humanitaires actuels, en particulier l'insécurité alimentaire aiguë qui touche près de 60 % de la population, ce qui exige de mettre en place des mécanismes novateurs pour remédier à cette grave situation, notamment les interventions conjointes rapides qui conjuguent l'appui à la production alimentaire d'urgence et l'aide alimentaire.

Pour conclure, je réitère la nécessité que le Conseil reste uni afin de fournir l'appui et d'assurer le suivi politique nécessaires pour que le processus de paix sud-soudanais continue d'avancer, et qu'il travaille en étroite coordination avec l'Union africaine et l'IGAD, dont le rôle a été fondamental pour les progrès enregistrés.

M. Temenov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix; le Commissaire à la paix et à la sécurité de la Commission de l'Union africaine, M. Smaïl Chergui; et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka de leurs exposés détaillés sur la visite conjointe qu'ils ont effectuée au Soudan du Sud.

La délégation kazakhe les félicite des efforts qu'ils déploient pour promouvoir la participation effective des femmes au processus de paix, ainsi que de leur première visite conjointe au Soudan du Sud, qui a été un succès et que nous remercions également le Gouvernement sud-soudanais d'avoir facilitée. Nous nous félicitons également de la collaboration accrue entre l'ONU et l'Union africaine, ainsi qu'entre le Département des opérations de maintien de la paix et ONU-Femmes, qui vise à améliorer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en tant qu'outil important pour la prévention et le règlement des conflits au Soudan du Sud.

La signature, le 12 septembre, de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République

du Soudan du Sud a constitué un pas important vers la paix dans le pays. Nous saluons vivement les efforts concertés déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Union africaine et l'ONU, ainsi que les efforts de médiation déployés par l'Éthiopie, le Soudan et l'Ouganda, qui ont contribué à la conclusion de l'accord de paix. C'est un bon exemple de la notion, qui nous est chère, de solutions africaines aux problèmes africains. Nous espérons vivement que cet accord historique, signé après cinq années d'affrontements, jettera les bases d'une paix et d'une stabilité durables dans le pays et mettra enfin un terme aux souffrances humaines.

Toutefois, il est extrêmement préoccupant que la situation humanitaire et des droits de l'homme au Soudan du Sud reste très difficile. Les civils, en particulier les femmes et les enfants, continuent d'être les plus durement touchés par la crise, subissent des violences et sont contraints de se déplacer. L'insécurité alimentaire est à un niveau critique. Les hostilités entre le Gouvernement et l'opposition, ainsi que les violations de l'Accord sur le statut des forces entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de la République du Soudan du Sud concernant la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, persistent. Cet accord porte en particulier sur les restrictions à la liberté de circulation, sur l'ingérence dans la mise en œuvre des tâches prescrites pour la protection des civils, ainsi que sur la surveillance des droits de l'homme et les enquêtes en la matière.

Nous appelons donc toutes les parties au Soudan du Sud à faire preuve d'une véritable volonté politique d'appliquer l'Accord, de mettre fin à la violence actuelle en maîtrisant leurs forces et de respecter strictement le droit international humanitaire. Les parties doivent mettre en œuvre une cessation permanente des hostilités et prendre toutes les mesures appropriées pour assurer la sûreté, la sécurité et la liberté de circulation du personnel de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS).

Le Conseil, à son tour, doit rester uni pour aider les parties au Soudan du Sud, la MINUSS, l'IGAD et l'Union africaine à mettre en œuvre les dispositions de l'Accord. La communauté internationale doit également tout mettre en œuvre pour renforcer la confiance entre les parties et pour fournir un financement suffisant et durable pour l'aide humanitaire, la consolidation de la paix et le développement économique.

Les femmes et les jeunes jouent un rôle important dans la mise en œuvre de l'Accord. C'est pourquoi il est essentiel de renforcer les capacités des femmes, d'élargir leur accès aux hautes fonctions politiques du pays et, surtout, de leur donner les moyens de participer aux processus d'alerte rapide, de médiation et de renforcement de la confiance au sein des populations locales.

Pour véritablement progresser sur l'autonomisation des femmes au Soudan du Sud, comme dans de nombreux autres pays, une transformation sociale totale, impliquant l'État, les systèmes judiciaire et éducatif, les communautés locales, les chefs religieux et la société civile, est nécessaire. Il est évident que l'absence d'accès à une éducation inclusive et de qualité est le principal obstacle à l'autonomisation des femmes au Soudan du Sud. Des efforts doivent également être déployés pour renforcer la sécurité économique des femmes et promouvoir leur autonomisation économique. Il importe tout autant de bénéficier d'un financement suffisant et durable pour s'assurer que la MINUSS dispose de suffisamment de compétences en ce qui concerne la problématique femmes-hommes, d'autorité et de capacités.

Pour terminer, le Kazakhstan s'engage à appuyer sans faille les efforts visant à instaurer la paix et la stabilité au Soudan du Sud et réaffirme la contribution spéciale des femmes s'agissant de concrétiser ces efforts.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je remercie de leurs exposés M. Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; M. Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de la Commission de l'Union africaine; et M^{me} Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU-Femmes.

Je me félicite de la visite conjointe de l'ONU et de l'Union africaine, qui sera utile pour s'attaquer aux foyers de tension régionaux africains grâce à la coopération entre l'ONU et l'Union africaine.

Des progrès ont été récemment accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. La Chine se félicite de cette évolution. Toutefois, il reste un long chemin à parcourir pour parvenir à une paix et à une stabilité durables. La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent être tout à fait conscients de la complexité des questions concernant le Soudan du

Sud et apporter une aide constructive pour faire face aux difficultés auxquelles le pays est actuellement confronté.

Je voudrais souligner les deux points suivants.

Premièrement, il importe de respecter pleinement le leadership du Soudan du Sud dans la gestion de ses affaires intérieures, tout en encourageant le Gouvernement sud-soudanais à faire davantage preuve d'initiative. La communauté internationale doit fournir une assistance qui soit conforme aux besoins du Gouvernement et de la population afin d'éviter d'imposer une solution.

Deuxièmement, il importe de continuer d'appuyer les bons offices de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Nous devons veiller tout particulièrement à ce que les parties respectent effectivement leurs engagements, garantissent une cessation complète de la violence, mettent progressivement en œuvre les diverses dispositions de l'Accord et contribuent au renforcement de la confiance entre les partis politiques.

Les femmes sont une force majeure dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Chine estime que le Gouvernement sud-soudanais doit jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et appuie les efforts qu'il déploie pour protéger pleinement les droits des femmes et des enfants.

La mise en œuvre de l'Accord revitalisé sera un long processus. Pays ravagé par un conflit prolongé, le Soudan du Sud a connu des revers dans son développement socio-économique, qui ont fait que les conditions de vie sont inférieures aux normes dans de nombreuses parties du pays. En outre, le conflit a créé un grand nombre de déplacés internes. Ces questions, si elles ne sont pas réglées rapidement, nuiront à la paix et à la stabilité dans le pays. En conséquence, la communauté internationale doit accroître son aide humanitaire et son appui économique au pays et, tout en promouvant le processus de paix, aider le Gouvernement sud-soudanais dans sa reconstruction nationale et renforcer sa capacité de développement. L'accent doit être mis sur l'agriculture, l'énergie, les infrastructures, l'éducation et la santé.

Dans le même temps, il convient de veiller à la pleine participation des femmes et des jeunes. La Chine félicite la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud de l'importante contribution qu'elle a apportée au maintien de la paix et de la stabilité au Soudan du Sud, et appuie la Mission dans les efforts qu'elle déploie pour

continuer de s'acquitter de ses fonctions, conformément au mandat du Conseil, afin d'appuyer le processus politique dans le pays.

La Chine appuie la paix et le développement au Soudan du Sud et, conformément à l'engagement que nous avons pris au Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine, nous avons récemment fourni 300 millions de yuans d'aide au Gouvernement sud-soudanais et 100 millions de yuans d'aide alimentaire humanitaire d'urgence. Pour contribuer à améliorer les soins de santé, en particulier le niveau de service pour les femmes, nous avons fourni une aide pour la construction de l'hôpital universitaire de Djouba et de l'hôpital pour femmes de Rumbek.

Comme toujours, la Chine appuiera activement le processus de paix au Soudan du Sud et y participera de manière constructive, et elle jouera un rôle positif pour instaurer une paix et un développement durables dans le pays.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malwal (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous dire à quel point nous sommes ravis de présenter un exposé sous votre présidence pour la seconde fois. Ma délégation voudrait également remercier de leurs présentations et de leurs visite récente et fort opportune au Soudan du Sud le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, le Commissaire Chergui et M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU-Femmes.

Par ailleurs, ma délégation remercie le Représentant permanent de la Suède d'avoir dirigé la délégation du Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés qui s'est récemment rendue au Soudan du Sud.

Comme le Conseil de sécurité le sait, à Addis-Abeba, le 12 septembre, les dirigeants politiques sud-soudanais ont signé l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. L'Accord, attendu de longue date, a marqué l'aboutissement des efforts des dirigeants de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), sous la conduite du Premier Ministre éthiopien, M. Abiy Ahmed, du Président soudanais, M. Omar al-Bashir, et du Président ougandais, M. Yoweri Museveni, qui en ont été les

artisans. Le Gouvernement de la République du Soudan du Sud leur est reconnaissant, ainsi qu'à la région, à l'Union africaine et à la communauté internationale.

Tout en comprenant les préoccupations du Conseil de sécurité, nous souhaitons rappeler aux membres que nous en sommes à l'étape de la préapplication de l'Accord. Le rôle et la participation des femmes sont consacrés par l'Accord et seront renforcés lorsque nous le mettrons en œuvre.

Puisque le Conseil se réunit aujourd'hui pour débattre des questions concernant le Soudan du Sud, je voudrais signaler qu'une ère de paix est arrivée au Soudan du Sud. La population sud-soudanaise est enthousiaste que le Gouvernement et les dirigeants de l'opposition aient signé l'Accord revitalisé. Je tiens à rassurer le Conseil en rappelant la déclaration faite par le Président de mon pays le 15 septembre, dans laquelle il s'est engagé à ce que le Gouvernement applique l'Accord de bonne foi et a appelé au pardon et à la réconciliation au sein de la population du Soudan du Sud. Nous espérons que l'Accord de paix aura effectivement pour résultat d'unir la population sud-soudanaise.

Depuis la cérémonie de célébration de la paix, tenue le 31 octobre à Djouba, à laquelle ont participé des dirigeants de l'opposition sud-soudanaise, des dirigeants régionaux et africains et des représentants de la communauté internationale, la population du Soudan du Sud peut déjà observer des signes de renforcement

de la confiance. Bien qu'il l'ait fait avec du retard, le Parlement a ratifié l'Accord de paix revitalisé, des détenus politiques ont été graciés et libérés et le Comité national de prétransition s'est réuni à Djouba et à Khartoum. Cependant, l'élément le plus rassurant, c'est que plusieurs délégations de l'opposition se sont rendues à Djouba et ont rencontré le Président Salva Kiir Mayardit ces derniers jours.

Tous ces signes rassurants indiquent que la plupart des parties prenantes sont déterminées à faire en sorte que l'Accord de paix fonctionne. En outre, contrairement à ce que la plupart des observateurs pensaient au début, le dialogue national a tenu des discussions publiques dans l'ensemble du pays dans une ambiance de transparence et d'ouverture que bon nombre jugeaient impossible il y a quelques mois. Ce qui est très encourageant, c'est que certains partis de l'opposition ont examiné la meilleure façon de rejoindre le processus de dialogue national, surtout lorsque ce dernier a abordé des questions qui sont de la plus grande importance pour l'opposition.

Pour conclure, nous tenons à remercier ceux qui nous ont fait part de paroles d'encouragement et d'observations pendant le processus de mise en œuvre. Nous exhortons le Conseil à s'associer au Secrétaire général, à l'Union africaine et à l'IGAD dans l'entreprise consistant à faire de la paix durable une réalité au Soudan du Sud.

La séance est levée à 11 h 55.